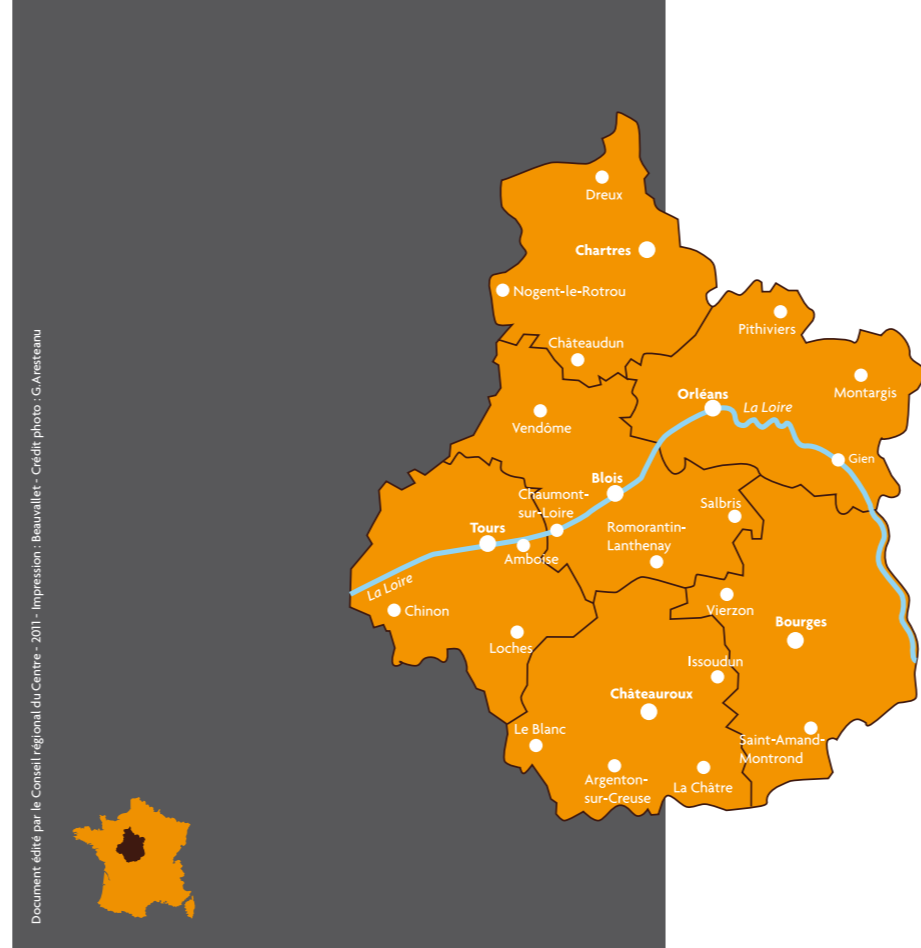


## EXEMPLE(S) DE PROJET(S)

- Chaque année, des centaines de jeunes de la région découvrent une autre culture européenne dans le cadre de rencontres sportives (Olympiades autour de l'athlétisme, du judo ...), culturelles (découverte de spécificités culturelles, création d'œuvres théâtrales, musicales communes aux résonances européennes ...) et éducatives (sensibilisation à la citoyenneté européenne ...).
- Des maires de la région ont scellé de nouveaux accords de jumelage avec des villes irlandaise, suédoise, slovène, etc.
- Des débats sont organisés sur des thèmes européens : « La mobilité des jeunes », « L'égalité des chances en Europe », « Les valeurs de l'Union européenne et son avenir », « Le développement durable »...
- Pour commémorer un événement européen majeur (Fête de l'Europe du 9 mai, signature d'un traité fondateur ...), célébrer l'anniversaire d'une amitié européenne entre deux ou plusieurs villes jumelles... 30 projets sont soutenus chaque année par la Région Centre au bénéfice d'un comité de jumelage ou d'une commune du Centre.



**Délégation Générale  
des Services Adjointe  
Stratégie Europe Partenariat  
et Transversalité**  
Tél : 02 38 70 32 66  
cooperation-internationale@regioncentre.fr



### Conseil régional du Centre

9 rue Saint-Pierre-Lentin  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél. : 02 38 70 30 30  
Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)



## JUMELAGES de villes en Europe

Pour une citoyenneté active  
des jeunes Européens

[www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)





**François BONNEAU**  
Président  
de la Région Centre



**Karine GLOANEC-MAURIN**  
vice-Présidente  
de la Région Centre  
chargée de la Coopération  
interrégionale, Europe et des  
politiques européennes

Au sortir de la seconde guerre mondiale, naissait la nécessité de créer l'union des États européens pour assurer la paix et la prospérité. Les pères fondateurs de l'Europe ont porté cette idée en même temps que celle d'une meilleure connaissance entre les peuples. Les jumelages entre les collectivités d'Europe sont le fruit de cette volonté. C'est sur cette base que la politique régionale d'intégration européenne et de coopération internationale se construit depuis quelques années.

Ce moyen privilégié d'échanges de connaissances, d'expériences et de savoir-faire dans tous les domaines de la vie locale constitue un réseau original et dense. Au-delà de l'opportunité de découverte mutuelle qu'ils procurent, **les jumelages sont vecteurs du développement d'une citoyenneté européenne active.**

Pour cette raison, la volonté régionale se porte avec force sur la mobilité des jeunes en Europe. Les dispositifs mis en place sollicitent à tous les niveaux la participation de la jeunesse aux actions soutenues.

Le Conseil régional encourage ainsi la création et l'approfondissement de liens durables entre les communes de la région Centre et celles situées dans les autres États

de l'Union européenne. **Chaque année, en moyenne, 30 projets à caractère social, culturel, éducatif ou sportif sont soutenus au bénéfice de 1 500 jeunes.** Devant le succès rencontré par ce dispositif en faveur des jumelages de villes en Europe, la Région Centre souhaite désormais favoriser le développement de sa dimension stratégique.

Nous souhaitons, à l'aube de l'année européenne du volontariat, sensibiliser le plus grand nombre aux retombées formidables qui relèvent des projets de jumelages et renforcer encore la mobilisation de la jeunesse sur cette dimension.

Aux côtés de l'effort de la Région, tous les bénévoles, les comités de jumelage, les autorités locales sont des partenaires d'expérience indispensables : ensemble, nous sensibilisons les jeunes aux enjeux actuels de l'interculturalité, de l'insertion sociale, du développement durable, de la démocratie locale, ou encore, de la valorisation du territoire régional.

Élargir le champ du jumelage européen, c'est rassembler le puzzle de notre civilisation commune !



La Région Centre encourage **le développement de la citoyenneté européenne des jeunes** en soutenant la création ou l'approfondissement de liens entre les communes de la région Centre et celles situées dans les autres pays de l'Union européenne<sup>1</sup> (U.E.).

**La Région apporte ainsi un soutien financier à trois types de projets :**

### Des rencontres entre citoyens de villes jumelées

- En région Centre ou dans la ville européenne jumelée
- Réunissant au moins 10 participants de chaque commune
- Rassemblant des citoyens sur 3 semaines au maximum

### Des conférences et séminaires à thème européen

- En région Centre
- Réunissant au moins 20 participants sur un thème européen
- Rassemblant des citoyens entre 1 journée et 1 semaine

### Des réseaux de villes jumelées

**Des critères d'évaluation :** un travail préparatoire conséquent, les outils de sensibilisation à la citoyenneté européenne des jeunes, l'utilisation d'outils multimédia, une préparation culturelle et linguistique, le respect de l'égalité hommes femmes, l'intégration de groupes défavorisés, etc.

<sup>1</sup> Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède.



### Pour qui ?

Le Conseil régional soutient les projets portés par une commune jumelée, une association de jumelage ou un comité de jumelage de la région Centre

### Pour quoi ?

**Le soutien régional est apporté aux projets qui contribuent au développement d'une citoyenneté européenne active, en impliquant des jeunes citoyens de moins de 25 ans, d'au moins deux pays de l'Union européenne**

### Comment ?

En adressant à la Région : un formulaire de candidature dûment complété et signé, une copie de la charte du jumelage et un RIB

### Quelle aide ?

L'aide régionale, d'un montant moyen de 2 000 €, s'élève à 50 % maximum du coût total du projet.

Elle est versée en deux fois : 50 % après notification de l'attribution de la subvention et 50 % après acceptation du rapport final du projet.

Si la ville jumelée se trouve dans l'une des trois régions européennes partenaires de la Région Centre (*Saxe-Anhalt en Allemagne, Pardubice en République Tchèque et Malopolska en Pologne*), le cofinancement régional pourra être plus élevé.